

Règles d'attribution de la Prime d'Excellence Scientifique 2013

Proposition au Comité technique du 24 octobre 2013

Suite à l'évaluation de l'instance nationale pour la PES, il est proposé d'octroyer la PES :

- 1) A tous les candidats ayant obtenu la note globale A.

Montant alloué (inchangé) : 7000 euros

- 2) Parmi les candidats ayant obtenu une note globale B, aux enseignants - chercheurs ayant obtenu un A en production scientifique.

Montant alloué (inchangé) : 4000 euros